Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_132-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_132 Demande de subventions pour travaux sur la toiture de la chapelle Saint Michel
Rapporteur : C. Guéguen

Après constat de nombreux désordres et fuites dans la chapelle, il est prévu des travaux de réfection de la toiture (250 m²), ardoises, gouttières et travaux annexes.

Des demandes de subventions seront déposées auprès du Département dans le cadre de l'aide à la valorisation et restauration du patrimoine et auprès de l'État pour la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux envisagés, sur le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre de la DETR, le Département au titre de la valorisation et restauration du patrimoine, et tout autre organisme, pour des subventions.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_132-DE

BESOINS	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Réfection de la toiture (250 m²), remplacement des gouttières, changement des ardoises et travaux annexes	50 334,20 €	Département du Morbihan	12 583,55 €	25%
		DETR	13 590,23 €	27%
		Autofinancement	24 160,42 €	48%
TOTAL DES BESOINS	**50 334,20 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**50 334,20 €**	**100%**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 19 novembre 2025 ;

DONNE son accord sur les travaux projetés et le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès de l'État, du Département du Morbihan et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.